

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SIRIS DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le comité syndical s'est réuni à la Mairie de Boismorand sous la présidence de Mme PERRON Véronique

Présents : Mmes AMBROIS-STUDER Françoise, PERRON Véronique, MM. GAY Gilles, DAVID Patrick délégués de Boismorand  
Mme FINOUX Laëtitia et MM. VASSEUR Ludovic, MOREL Olivier, délégués des Choux

Absente excusée : Mme CHANZY Emilie

Secrétaire de séance : M. VASSEUR Ludovic

- 1 point est ajouté à l'ordre du jour

✓ **Mise en place du nouveau règlement intérieur du service d'accueil périscolaire, charte de bonne conduite et permis à points**

Les conseillers syndicaux valident le nouveau règlement intérieur du service d'accueil périscolaire et ses annexes (*charte de bonne conduite et permis à points*), tel que présenté au Conseil d'Ecole extraordinaire du 27 janvier 2023 sous forme de petit livret ; acceptent et approuvent la mise en place de celui-ci.

✓ **Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022**

Les dépenses s'élèvent à 213 734,63 € pour la section de fonctionnement et à 1 080,00 € pour l'investissement, quant aux recettes, elles sont de 207 171,05 € en fonctionnement et 3 328,60 € à la section d'investissement. L'assemblée délibérante accepte et approuve le résultat de clôture de l'exercice 2022, soit :

❖ Excédent de fonctionnement	24 122,84 €
❖ Déficit d'investissement	964,00 €

✓ **Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2022**

Le compte de gestion établi par le Trésorier dont le résultat d'exécution du budget 2022 est en parfaite concordance avec le compte administratif est adopté par les membres du syndicat :

↳ Excédent de fonctionnement	24 122,84 €
↳ Déficit d'investissement	964,00 €

✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2022 vers le BP 2023**

L'Assemblée accepte et approuve les affectations suivantes :

➤ Affectation de l'excédent d'investissement à reporter (R001)	964,00 €
➤ Affectation de l'excédent de fonctionnement à reporter (R002)	24 122,84 €

✓ **Vote du Budget Primitif 2023**

Le budget 2023 est accepté et voté par le comité syndical tel que présenté.

Il s'équilibre au niveau de la section de fonctionnement à **225 596,00 euros** en dépenses et en recettes et au niveau de la section d'investissement à **5 144,00 euros** en dépenses et en recettes.

✓ **Point sur le personnel**

Départ à la retraite de Mme Nathalie CACCIA durant l'été, prévoir son remplacement à la rentrée 2023-2024.

✓ **Questions diverses :**

- Les dictionnaires offerts aux élèves de CM2 seront remplacés par des calculatrices

La séance est levée à 20h20.

La Présidente,  
Mme PERRON Véronique

